CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 2 mai 2024 par le Ministre, membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de la Formation professionnelle et des Relations internationales, sur un projet d'arrêté 2024/666 du Collège de la Commission communautaire française fixant les échelles de traitement des fonctionnaires des organismes d'intérêt public de la Commission communautaire française', portant le numéro 76.345/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 3 mai 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-ADFYKFAFG-HGDEFUQ‡